

Le communiqué d'informations « Castelnaud Flash Info » a pour vocation de s'ajouter à l'habituel bulletin municipal qui ne sera plus diffusé qu'une fois par an, en fin d'année.

Ce nouveau vecteur de communication répond à un besoin des castelévissiens d'être mieux et plus rapidement informés de l'actualité municipale et de tout événement intéressant le village. **Il est un lien au service de tous** (associations, commerçants, particuliers etc...), ouvert à toutes les remontées d'informations et à toutes les suggestions.

Il sera diffusé tous les deux ou trois mois en fonction de son contenu.

Le Conseil Municipal :

Il s'est réuni le 21 avril et a fixé les délégations de ses membres comme suit :

Délégations communales (T = Titulaire – S = Suppléant)

Commissions	Gauthier	Durand	Courty	COUPPET	Barbara	Cadillac	Caramel	Collado	Compan	Darj	Delheure	Holmière	Lacombe	Lazo	Lelong	Pépin	Proust	Saunai	Viviani	
Environnement		T					S													
Travaux		T														S				
Ecole - cantine	T	S					S		S										S	
SIVU Marssac							S		T											S
Synd. Des Eaux								S			T									
Synd. Electricité	S					S		T												
Voirie - Sivom	S			T					S							T				S
Assainissement		T					S													
Collecte ord.ménag			T			S														
Finances - Impôts	T										S						S	S		
Communication																		T		S
Récept. Manifest.					T									S						
Relation Assoc.														T						S
Equip. Sport. Cult.				T					S	S					S					
CCAS - HLM					S							T	S							
Animations Culture	S																S	T		
Armée															T					
Cimetière													S							T

Délégations Communauté d'Agglomérations

Commissions	Gauthier	Durand	Courty	COUPPET	Barbara	Cadillac	Caramel	Collado	Compan	Darj	Delheure	Holmière	Lacombe	Lazo	Lelong	Pépin	Proust	Saunai	Viviani	
Conseil Communautaire	T	S																		
Déplacement Mobilité Routes										T						S				
Cadre de vie Solidarité Habitat												S	T							
Economie Zones Indust. Technopole							T						S							
Aménagement espace		T																		S
Assainissement Cte Rivière		S						T												
Collecte ord.ménag Environnement			T			S														
Finances Ress. Humaines	S														T					
Commission Ad Hoc Bâtiment				T							S									
Commission Ad Hoc Communication																	T			S

Rappel des compétences territoriales

- La commune a en charge la gestion financière de la ville, l'entretien des routes communales, la voirie, l'urbanisme, l'éclairage public, les espaces verts, l'école, l'état civil, le presbytère et l'église, la sauvegarde du patrimoine et le maintien de l'ordre public.
- La communauté d'agglomérations de l'Albigeois exerce ses compétences dans les domaines du développement économique (Zones Industrielles, relations avec les entreprises, recherche), de l'aménagement de l'espace communautaire (transports urbains, gestion du SCOTT, réserves foncières), de l'équilibre social de l'habitat (Programmation Local de l'Habitat, actions et aides financières, logement social), de la politique de la ville (prévention de la délinquance). La C2A exerce également ses compétences à travers la collecte des ordures ménagères, l'aménagement et l'entretien de la voirie et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, l'assainissement et le traitement des eaux usées, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs.
- Le département, enfin, a en charge l'entretien des routes départementales, l'aide sociale et les aides ponctuelles sur des projets sportifs ou culturels.

L'adhésion, le 30 octobre 2002, de notre commune à la Communauté d'Agglomérations résultait d'une volonté de la municipalité en place « de préparer l'avenir pour un destin partagé tourné vers le futur ». Un projet louable qui, s'il restreint sensiblement le rôle des communes, leur apporte la contre-partie d'un espace de solidarité dans lequel elles peuvent réaliser des travaux importants en partageant les coûts avec les aides de la Région afin que les biens intercommunaux profitent à chacun (transports en commun, équipements sportifs et culturels etc...).

Informations pratiques :

- La mairie est ouverte tous les jours de 14 h à 18 h. Marie-Hélène Maury, secrétaire de mairie, vous y accueille du lundi au vendredi de 14 h à 18 h et au téléphone au 05 63 46 15 98 du lundi au vendredi de 9 h 9 à 11 h 45 et de 14 h à 18 h (sauf mercredi matin).
Courriel : mairiecastelnaudelevis@orange.fr
- Permanence de Monsieur le Maire : le samedi matin de 9 à 12 h ou sur rendez-vous
- L'ADSL : Un appel d'offres est en cours à la Communauté d'Agglomérations visant à couvrir la totalité des zones blanches du territoire de la C2A et à offrir avant la fin de l'année un débit de 1 Mbs/s à tous les abonnés.
- Un cahier de doléances est ouvert ; il est à la disposition de tous à la mairie.

Actualité des associations :

- 17 mai à 20 h 30 à la Salle Pierre Valax : Rencontre organisée par le Cercle Culturel et animée par Alain Peyral sur le thème « L'Univers, notre vaste demeure ». Entrée libre. (renseignements et réservations : Béranger Plouvier au 05 63 46 17 49 ou Alain Peyral au 05 63 46 26 03).
- 17 mai à partir de 8h30 au château : opération « toilettage » en vue de la préparation du chantier Concordia. Contacts J.Perreau (05 63 60 52 54) ou Michèle Gibergues (05 63 46 04 93).
- 24 mai en matinée : Marché des écoles organisé par l'association des parents d'élèves (renseignements : Isabelle Fousset au 05 63 53 19 06).
- 24 mai après-midi : Championnat du Tarn de Pétanque à la Salle Pierre Valax (contact Patrick Pardo au 05 63 43 51 01)
- 31 mai en journée à la salle Pierre Valax : Activités loisirs (badminton, tennis, pétanque...) contact Myriam Lopes au 05 63 47 52 37.
- Feu de la Saint-Jean le 28 juin à La Pommeraie (Sarah Munich 05 63 77 60 14).
- Monsieur Georges Lacombe a pris la succession de Michel Jakubiak à la présidence de la CAC.